

DUNKERQUE ÉOLIEN EN MER

14 SEPTEMBRE > 20 DÉCEMBRE 2020

cndp Commission nationale
du débat public

CAHIER D'ACTEUR N°23 - DECEMBRE 2020

CAHIER D'ACTEUR DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE

L'éolien off-shore, un impératif pour la planète, une opportunité pour notre avenir économique

INTRODUCTION : PRENDRE NOS RESPONSABILITÉS FACE AU
RÉCHAUFFEMENT DE LA PLANÈTE

La lutte contre le réchauffement climatique est l'enjeu majeur du XXI^e siècle. Le dernier rapport du Programme des Nations Unies pour l'Environnement pointe l'aggravation de la crise. Les cinq années que nous venons de vivre depuis la signature de l'Accord de Paris sont les plus chaudes jamais enregistrées dans le monde. Nous le savons toutes et tous, il y a urgence à mettre en œuvre toutes les solutions dont nous disposons pour accélérer la transition bas-carbone.

Pour diminuer le recours aux énergies émettrices de CO² (charbon et pétrole notamment), la France a pris des engagements sur la scène internationale et a mis en place un Plan Pluriannuel de l'Énergie (PPE) qui prévoit d'atteindre 40% de production d'électricité par des sources renouvelables dès 2030.

Le développement de l'énergie éolienne fait partie de cette stratégie. Avec ses 3 500 kilomètres de côtes, la France dispose d'un formidable potentiel en matière de déploiement off-shore. En retard dans ce domaine par rapport à ses voisins européens, l'Etat a planifié l'implantation de plusieurs champs éoliens en mer à Saint Nazaire, à Fécamp, à Noirmoutier, à Saint-Brieuc, ou encore à Dieppe.

Comme l'ensemble de ces territoires, le Dunkerquois est directement concerné par les problématiques liées au climat, au premier rang desquelles le risque de submersion marine. En tant que première plateforme énergétique européenne, il s'est clairement engagé ces dernières années dans la transition énergétique dans une logique d'innovation industrielle et d'amélioration de la qualité de vie des habitants, plus particulièrement sur le plan sanitaire. Une démarche portée par l'ensemble des acteurs locaux.

Cette exigence environnementale relève de notre responsabilité collective vis-à-vis des générations futures. Au sortir de la crise sanitaire et écologique mondiale actuelle, elle doit être une opportunité de développement économique durable pour les habitants de notre territoire.



La Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD) est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) qui regroupe 17 communes et compte un peu plus de 200 000 habitants.

Trois missions essentielles :

- L'organisation des grands services publics (déchets, assainissement, transport, voirie...);
- L'animation du territoire (développement économique, tourisme, sport, culture, éducation au développement durable...);
- La garantie d'une cohésion territoriale.

Contact

Communauté Urbaine
de Dunkerque
Pertuis de la Marine
BP 85530
59386 Dunkerque Cedex 1
Tél. : 03 28 62 70 00
www.communaute-urbaine-dunkerque.fr

DUNKERQUE, UN TERRITOIRE ENGAGÉ DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Face à ces questions essentielles pour l'emploi, l'environnement et la qualité de vie des habitants, la communauté urbaine de Dunkerque, lauréate du label européen Cit'ergie Gold a fait le choix d'innover en initiant des politiques publiques fortes au profit de tous. Elles se développent en concertation avec le grand public à l'image des États Généraux de l'Emploi Local, dans une approche écoresponsable avec le réseau de chaleur ou le bus gratuit, nous travaillons d'ailleurs actuellement pour réduire l'impact énergétique de nos bâtiments publics.

L'ensemble des secteurs au service de l'économie du territoire est associé aux démarches engagées pour accompagner ces changements afin de construire l'industrie décarbonée du XXIème siècle. Le territoire s'est engagé à penser, organiser et animer la cohésion territoriale à travers notamment le parc d'innovation EuraEnergie dont la vocation est d'être l'incarnation de cette dynamique en favorisant les nouveaux modes de coopération en faveur de la transition énergétique.

La reconnaissance de Dunkerque « Territoire d'innovation » a permis d'accélérer la dynamique et d'initier différentes actions afin d'améliorer la qualité de l'air, de réduire les émissions de CO2 et de développer une industrie bas carbone au service de l'emploi et de l'écologie industrielle. Le futur du territoire repose donc sur des filières d'avenir et l'éolien offshore en fait partie.

L'ÉOLIEN OFF-SHORE, UN SECTEUR EN PLEINE CROISSANCE AU NIVEAU MONDIAL

L'énergie éolienne attire de plus en plus d'investisseurs. En 2019, ce sont 3,6 GW de capacité éolienne off-shore qui ont été ajoutés au mix électrique européen avec des investissements chiffrés à plus de 6 milliards d'euros. L'Europe reste le marché le plus dynamique concernant l'éolien off-shore, avec une capacité installée qui équivaldra à 66 GW en 2030.

La puissance éolienne off-shore concentrée sur le Royaume-Uni, l'Allemagne, la Belgique, le Danemark et la Chine représente quasiment 93% de la puissance éolienne en mer installée au niveau mondial. L'Union européenne estime qu'il faudrait déployer jusqu'à 450GW d'éolien en mer en Europe pour atteindre la neutralité carbone d'ici

2050, faisant de cette énergie un des piliers de la stratégie bas carbone européenne.

La dernière version de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) témoigne de la volonté du gouvernement français de rattraper son retard en matière de déploiement de l'éolien off-shore. Avec près de 3 500 km de côtes, la France dispose d'un formidable potentiel et pas moins de 7 projets ont déjà été attribués entre 2012 et 2019 pour un total de 3,5 GW.

L'éolien en mer posé est désormais une filière mature et compétitive. L'appel d'offres de Dunkerque (AO3) remporté en 2019 par le consortium Éolien en Mer Dunkerque (EDF Renouvelables, Innogy et Enbridge / Bauracke Gmb) l'a démontré avec le tarif proposé de 44€/MWh, en ligne avec les niveaux de prix observés récemment en Europe.

Sur le plan énergétique, le champ éolien au large de Dunkerque produira 600 MégaWatts, ce qui représente la consommation de 500 000 foyers. Il apportera pendant 30 ans une contribution nécessaire à l'ambitieuse politique de décarbonation de notre mix énergétique au titre des Énergies Renouvelables (EnR) et de nouvelles opportunités de montée en compétence.

UN TERRITOIRE NATURELLEMENT TOURNÉ VERS L'ÉOLIEN

Utiliser la force du vent n'est pas une idée neuve sur notre territoire, comme l'illustrent à merveille les moulins à vents de Flandre, éléments forts de notre identité flamande et de nos paysages. Dès la fin du XIIe siècle et jusqu'à la révolution industrielle du XIXe siècle, ils ont été la principale source d'énergie de notre région et ont participé à l'assèchement du polder des Moères grâce aux modèles à palettes et à vis d'Archimède.

L'exploitation historique du vent sur notre territoire est naturellement lié à sa position géographique favorable, avec une qualité de vents forts et réguliers qui sont des gages de performance, une bathymétrie (profondeur) et une qualité des fonds propices à l'implantation d'un champ éolien. Un raccordement au réseau facilité par les infrastructures en place et conforté par un atterrissage qui peut suivre l'un des plus grands gazoducs sous-marins du monde. Par ailleurs, le Grand Port Maritime de Dunkerque (GPMD) dispose de réserves foncières exceptionnelles et des espaces de bord à quai permettant des opérations de maintenance, manutention ou stockage importants. Cette capacité a déjà été mobilisée lors des opérations de récep-

tion et d'assemblage d'éléments pour le parc de Thanet au large du Kent dans la fin des années 2000. En outre, la situation géostratégique du GPMD est propice à la captation des marchés en mer du Nord.

DES SAVOIR-FAIRE ET DES DOMAINES D'EXPERTISE REMARQUABLES

La concentration sur le territoire d'entreprises, de laboratoires ou de compétences dans les secteurs de l'énergie, de la métallurgie, de la mécanique et de la logistique en font un site disposant de fortes potentialités. En voici quelques exemples :

- o Le laminage des tôles forte : Dillinger France, déjà engagé dans la filière éolienne, lauréat du dispositif « France relance » en faveur de la décarbonation de l'industrie.
- o La fabrication de ciment sans clinker, adossée à la sidérurgie : Ecocem avec son liant hydraulique bas-carbone, Lafarge Holcim.
- o La construction et la réparation navales : Damen Shiprepair, Entretien/adaptation de navires auto élévateurs/poseurs d'éoliennes ; Socarenam construction neuve de navires de servitude, maintenance/réparation navale et fabrication de sous-systèmes métalliques offshore
- o Les activités de maintenance : Réseau Gassmeid, CMI groupe, Fouré-Lagadec, ADF Tarlin, Ponticelli...
- o Les services connexes : Activités Oil & Gaz, services d'inspection, travail en hauteur, défenses d'accostages...

L'enjeu n'est pas seulement le volume d'activités générées par le chantier éolien puis par son fonctionnement. La filière éolienne est en partie structurée, certaines entreprises locales y participent déjà, d'autres la rejoindront. Il faudra préparer celles qui le voudront et obtenir du consortium EMD le maximum de retombées économiques.

EMPLOI ET ÉCONOMIE LOCALE

L'ambition de notre territoire de maintenir sa position de première plateforme énergétique européenne est cruciale pour développer son attractivité. La filière économique qui se structure autour des énergies renouvelables, la production d'hydrogène vert, le stockage de l'énergie, le pôle de compétitivité EuraEnergie sur le Môle 2... préfigurent un écosystème qui sera la clé de voute de notre future industrie. C'est ici que se trouve à terme le

potentiel économique pour le dunkerquois.

Créer les emplois de demain

La question de l'emploi dans ce dossier ne se limite pas en effet aux quelques dizaines d'emplois directs que produira le fonctionnement du parc éolien. C'est plus généralement la construction d'un nouvel écosystème industriel qui est la source de nos emplois futurs. L'adaptation des formations dans les services à l'industrie et le développement de nouvelles filières d'enseignement supérieur dans le domaine énergétique (filières universitaires, écoles d'ingénieur) ouvriront des possibilités de carrière. L'important volet insertion attaché au projet permettra aussi à nos jeunes et aux personnes les plus éloignées de l'emploi de s'orienter dans cette nouvelle filière.

Soutenir le développement de l'économie locale

La dotation annuelle de 10 millions d'euros pour le territoire dunkerquois est bienvenue dans cette période de raréfaction de la ressource financière des collectivités. L'accueil du champ éolien est donc une opportunité de pouvoir poursuivre la mise en œuvre de politiques publiques performantes, sans augmentation de la fiscalité locale. Toutefois, l'objectif prioritaire est globalement d'optimiser les retombées économiques locales. C'est à chaque étape de développement du projet, sur toutes les possibilités identifiées, avec l'ensemble des acteurs du territoire (Chambre de Commerce, Chambre des Métiers, Turbine, clubs d'entreprises...) qu'il convient de travailler avec le consortium Éolien en Mer Dunkerque, pour faire connaître les potentialités de nos entreprises et générer des opportunités d'affaire. Ce travail collaboratif a commencé. Il va s'intensifier.

Mobiliser les acteurs de la filière pêche

La flottille de pêche dunkerquoise traverse une période difficile due à la raréfaction de la ressource, accentuée par la pêche électrique, qui a notamment conduit à la fermeture de la criée, et à l'impact du Brexit sur les zones de pêche. Cette activité historique sur le territoire, depuis le premier village de pêcheurs qui a fondé notre cité, la pêche en Islande et l'essor des activités portuaires, est aussi potentiellement un vecteur pour alimenter nos circuits courts. Elle est élément de notre identité et doit être préservée. Le champ éolien permettrait de diversifier son activité dès le début de la construction pour opérer les navettes vers le parc et pour développer de nouvelles activités halieutiques. L'enjeu pour nos pêcheurs locaux

est de profiter de ce contexte pour doter leur filière d'un nouveau modèle économique. Ce serait possible grâce aux compensations financières qui seront versées aux pêcheurs par l'exploitant.

Créer des opportunités pour le tourisme

Le dunkerquois n'a pas renoncé à ce qu'il est, à savoir une terre d'industrie. Cela n'a pas empêché l'important développement touristique que nous connaissons depuis quelques années : tourisme balnéaire, tourisme de mémoire, tourisme d'affaire avec le cinéma... Cela a aussi permis d'en faire découvrir les différentes facettes. Les projets industriels alimentent naturellement les activités locales de restauration, d'hôtellerie et de commerce. On peut aller plus loin ! Car les caractéristiques du champ éolien (industrie, haute technologie, nouvelles énergies) contribueront à l'identité de notre territoire. Il appartiendra alors aux Dunkerquois de se saisir de cette opportunité pour développer de nouvelles activités.

Les retours d'expériences britanniques ont par ailleurs démontré que les champs éoliens n'avaient eu aucun impact sur le prix de l'immobilier.

PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

Aucune concession ne peut être faite à la politique volontariste développée par le territoire en matière de préservation de l'environnement et du patrimoine naturel. Opposer le développement économique à la préservation de l'environnement est un débat dans lequel on imagine que l'un doit perdre. Ce n'est pas acceptable.

Le territoire, pionnier en matière d'écologie industrielle, est déterminé à assurer la préservation de la biodiversité. Cela passe par la prise en compte des enjeux associés à l'exploitation et une stratégie de maîtrise des impacts environnementaux. La connaissance précise des impacts de l'activité éolienne sur l'avifaune et la biodiversité marine est donc une exigence. Il en va à terme de la bonne utilisation des mesures ERC (Éviter, Réduire, Compenser). S'appuyant sur les études effectuées et l'expérience développée par nos voisins européens, il conviendra en concertation avec l'ensemble des experts, professionnels ou associatifs, de proposer les mesures les plus efficaces. Des solutions ont été esquissées, elles doivent être complétées, par exemple le ralentissement voire l'arrêt des pâles les quelques jours annuels de grande migration ou la réalisation de récifs artificiels qui favorise le

développement de la biodiversité.

CONCLUSION

Notre territoire, maintes fois éprouvé, a appris à relever les défis. Réaliser la conversion de notre modèle industriel pour construire une industrie du XXI^e siècle prospère, respectueuse de l'environnement, attachée au bien-être citoyen en est un de plus. Nous le relèverons grâce à notre détermination. Car le chemin est désormais tracé : décarboner notre industrie pour maintenir sa compétitivité, développer notre mix énergétique et l'appuyer sur les énergies renouvelables, créer une nouvelle filière industrielle autour de ces mêmes énergies renouvelables. L'éolien off-shore est une des clés de cette stratégie pour construire à Dunkerque la ville de demain.

La place de la Communauté urbaine dans le débat public

Depuis le choix du site de Dunkerque par l'Etat, en avril 2016, pour lancer le troisième appel d'offres français pour la pose d'éoliennes en mer, puis l'attribution du projet, en juin 2019, au groupement composé d'EDF Renouvelables France, Innogy et Enbridge, la Communauté urbaine de Dunkerque s'est attachée à présenter les grandes lignes de cette opération à ses habitants sur ses supports de communication institutionnelle, son magazine communautaire notamment, ainsi que le calendrier du débat public qui s'est ouvert le 14 septembre dernier.

Dans un contexte sanitaire exceptionnel, la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) a su s'adapter pour garantir aux habitants et acteurs du territoire l'information nécessaire à son appropriation du sujet.

Lors des réunions publiques puis en visioconférence, au contact du « Cyclomaton » ou encore grâce à la plateforme de participation numérique, les Dunkerquois ont pu apporter leur contribution et s'emparer de la question.

Des premières réponses ont pu être apportées à leurs interrogations, que les études d'impacts viendront compléter.

Profondément attachée à l'exigence de transparence et d'impartialité du débat public inscrit dans le calendrier de ce projet, la Communauté urbaine de Dunkerque a veillé à en respecter les règles et remercie la CNDP pour cet exercice de proximité et l'ensemble des intervenants pour leur participation à ce débat.